

MAIRIE

Chef Lieu

73130 MONTGELLAFREY

TEL : 04 79 59 44 47

communedemontgellafrey@orange.fr



Montgellafrey,

Le 04 avril 2017

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le 27 septembre 2016, les Conseils municipaux de Montaimont, Saint François Longchamp et Montgellafrey ont voté en faveur de la création d'une Commune Nouvelle regroupant ces trois communes historiques.

Nous souhaitons, par ce courrier, vous rendre compte des raisons qui nous ont conduit à ce choix, et vous apporter des éléments objectifs destinés à répondre à vos interrogations. Nous avons tenu une réunion d'information le 23 août 2016 à ce sujet à la salle communale de Montgellafrey, au cours de laquelle tous les éléments de la Charte liant les 3 communes n'étaient pas finalisés. Mais pour des raisons financières, afin de conserver nos dotations d'une part et pour respecter le délai pour sa mise en oeuvre au 1er janvier 2017 d'autre part, il était nécessaire de valider cette démarche pour le 30 septembre.

Pourquoi avoir décidé de créer une Commune Nouvelle ?

Cette démarche ne peut se comprendre hors d'un contexte national de réformes profondes des missions et du cadre d'intervention des collectivités territoriales.

En effet, la réforme territoriale et la Loi portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (Loi NOTRe - août 2015) engagées par le Gouvernement, bouleversent considérablement la taille, le rôle et les compétences des collectivités locales : Commune, Communauté de Communes, Département et Région.

Une des principales conséquences de ces réformes est le transfert de certaines compétences des communes vers des Communautés de communes agrandies et au rôle renforcé.

Pour les quatre prochaines années, la Loi a prévu de confier aux intercommunalités des compétences majeures telles que l'eau et l'assainissement ou la promotion touristique.

Montgellafrey appartient à la Communauté de communes « 4C » qui regroupe déjà les 14 communes de l'ancien canton de la Chambre, dont les communes de vallée comme La Chambre, Saint Etienne de Cuines ou encore Saint Rémy de Maurienne.

Le schéma initial du Préfet prévoyait la création, au 1er janvier 2017, de seulement deux grandes intercommunalités à l'échelle de la vallée. Mais les élus mauriennais ont voté en majorité pour le maintien, pour l'essentiel, des intercommunalités existantes, de taille plus modeste, avec pour objectif d'atteindre à terme et progressivement une seule intercommunalité.

Dans ce contexte, quel sera le poids de Montgellafrey au sein de cette intercommunalité puisque le critère de notre représentativité porte essentiellement sur notre population permanente ?

Afin de conserver la maîtrise de la compétence touristique, le SIVOM Saint François Longchamp / Montgellafrey a engagé de multiples démarches depuis un an pour le classement de l'Office du Tourisme, afin de bénéficier de la dérogation totale à la loi NOTRe suite à la Loi Montagne Acte 2 votée mi-décembre. Cependant cette dérogation ne s'appliquerait que sur le territoire du SIVOM, en excluant le bas de Montgellafrey et Montaimont qui alors dépendraient de la Comcom 4C ! Ce qui aurait été incompréhensible au vue de la promotion touristique de la saison d'été en particulier. La création de la Commune Nouvelle permet ainsi de bénéficier de cette dérogation sur l'ensemble du territoire des 3 Communes sans exclusion.

Parallèlement, les Régions ont été agrandies et fusionnées, avec la création d'Auvergne-Rhône-Alpes, deuxième Région de France, dont la superficie est équivalente à celle de l'Irlande. Les compétences des Départements se voient par ailleurs fortement resserrées vers l'action sociale.

Enfin, et ce point est fondamental, depuis trois ans, dans l'objectif de faire participer les collectivités à la baisse de la dépense publique, l'Etat a diminué ses dotations de fonctionnement aux communes. Cette diminution doit se poursuivre les prochaines années. A ces diminutions de dotations qui affaiblissent surtout les communes ayant peu d'autres ressources propres, s'ajoute en Savoie, pour toutes les communes et intercommunalités, quelles qu'elles soient, le prélèvement d'une partie de leurs ressources budgétaires, pour financer le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce Fonds est destiné à être reversé à des intercommunalités et communes moins favorisées en France. Bien que nous nous soyons, en Savoie, opposés à cette double peine pesant sur nos budgets, la loi s'est appliquée à Montgellafrey, la commune étant considérée comme riche par l'Etat, puisque comptant très peu d'habitants permanents rapportés sur le budget dont la partie touristique compte 2800 lits !!

Dans ce contexte, la question que nous nous sommes posée est la suivante : préférons-nous nous regrouper de nous-mêmes, en tant que communes de montagne, différentes certes, mais complémentaires, et ainsi bénéficier des avantages que permet la Loi pour la création de Communes Nouvelles ? Préférons-nous rester maîtres de notre destin, mutualiser certains services entre communes de montagne ou attendre quelques années, voir notre budget diminuer de plus en plus et disposer de moins de moyens, pour finir avec une obligation de fusion avec d'autres communes plus peuplées, de vallée, dans de grandes intercommunalités

éloignées ? Car c'est bien le sens des réformes prises. Cela se voit en regardant simplement le poids de la baisse des dotations de l'Etat.

Décider volontairement de la création d'une Commune Nouvelle, c'est bénéficier d'un arrêt pendant trois ans du mécanisme de diminution de nos dotations prévu par l'Etat. Mais c'est surtout, même si la nouvelle commune reste une petite commune que nous souhaitons surclasser ultérieurement, disposer d'une force plus importante, avec une certaine cohérence entre communes de montagne, et obtenir ainsi une plus grande reconnaissance dans les instances intercommunales.

Le choix de la création d'une Commune Nouvelle, comme l'ont fait cinq communes de Haute Maurienne, et de nombreuses autres communes rurales et de montagne faiblement peuplées, est bien basé sur notre volonté de continuer à peser, à exister et à disposer de moyens suffisants au service de nos populations.

Toutefois, ce choix ayant un impact important pour notre commune, il devait s'accompagner de garanties sur plusieurs points fondamentaux pour l'identité et l'avenir des différentes communes historiques. C'est uniquement parce que nous avons travaillé avec Montaimont et Saint François Longchamp très précisément sur chacun de ces points, consignés dans une Charte, en étant accompagnés par l'ASADAC-MDP (cabinet public de conseil aux collectivités), que nous avons levé ces craintes, les unes après les autres.

Ci-dessous, l'essentiel des questions que nous avons dû traiter : La Commune Nouvelle conserve le nom de Saint François Longchamp, pour des raisons de notoriété touristique, et Montaimont et Montgellafrey conserveront leur nom et leur identité.

Tout d'abord, la création d'une Commune Nouvelle est différente de la fusion pure et simple de plusieurs communes, qui supprimerait les communes historiques. Elle implique la création d'un seul conseil municipal, d'un seul budget, pour tout le territoire, mais le maintien de trois communes déléguées avec des enveloppes budgétaires allouées : Montaimont, Montgellafrey et Saint François Longchamp. Chaque commune conserve sa Mairie avec les services actuels et chacune d'elle a un Maire délégué représentant sa Commune au sein de la Commune Nouvelle. Le Maire de la Commune Nouvelle a été élu début janvier 2017. Jusqu'en 2020, le Conseil municipal de la Commune Nouvelle rassemblera l'ensemble des Conseillers municipaux actuels des trois communes. Après 2020, le fait d'être volontaire dans cette création nous permettra d'avoir un Conseil municipal à 15 membres pour la Commune Nouvelle, soit 4 membres de plus que les collectivités de cette même strate démographique (moins de 500 habitants).

Pour nous assurer une représentativité équilibrée de nos trois communes au sein du futur Conseil municipal, nous avons souhaité indiquer dans la Charte que les listes de candidatures aux élections municipales à compter de 2020 devront être réalisées de manière à ce qu'aucune des communes historiques ne bénéficie d'une représentativité majoritaire au sein du futur Conseil municipal. En outre, en sus d'un maire délégué par commune déléguée siégeant au Conseil municipal de la Commune Nouvelle, les adjoints ont été désignés de manière à ce que l'exécutif de la Commune Nouvelle soit composé d'au moins un adjoint

territorialement issu de chaque commune déléguée. De ce fait, dans l'exécutif de la Commune Nouvelle, il y a un Maire délégué et au moins un adjoint par commune déléguée, de manière égalitaire. La représentation des 3 communes est une donnée incontournable pour l'avenir.

Ces trois éléments sont autant de garanties qui préservent une représentativité équilibrée des trois territoires au sein de futur Conseil. En ce qui concerne le nom de la Commune Nouvelle, la question s'est posée de créer un nouveau nom ou de prendre un nom des trois communes. Par exemple, les communes du canton d'Albens ont créé un nouveau nom pour la Commune Nouvelle : Entrelacs. Mais notre territoire est dans une toute autre configuration, car il dispose d'une station, qui est une marque commerciale, dont la notoriété s'est construite sur trois décennies. En Haute-Maurienne, les cinq communes composant la Commune Nouvelle (Lanslebourg, Lanslevillard, Termignon, Bramans, Sollières-Sardière) ont décidé de lui donner le nom de Val-Cenis, qui est le nom de la station, chacune des communes déléguées gardant bien son nom. Nous avons décidé, de façon très pragmatique, de choisir Saint François Longchamp comme nom de la Commune Nouvelle, afin de ne pas pénaliser la station. Choisir un autre nom aurait entraîné le changement de nom de la station, avec des dépenses importantes pour engager une nouvelle promotion et des impacts potentiellement négatifs en termes de notoriété, et donc de fréquentation pour la station. Cette décision a paru à chacun des élus plus sage et plus pragmatique.

Concernant la santé financière et budgétaire des communes, nous avons fait une étude de chacune d'entre elles. Les finances des 3 communes sont saines. Saint-François Longchamp a le budget type d'une station, c'est-à-dire un endettement plus important mais compensé par d'importantes ressources économiques.

A la création de la Commune Nouvelle, au premier janvier 2017, chacune des trois communes déléguées se voit allouer une enveloppe budgétaire pour ses projets et ses besoins, et qui sera semblable à son budget 2016.

En ce qui concerne la fiscalité des trois communes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti), une harmonisation des taux se fera progressivement entre 2018 et 2022. Après étude, les écarts restent mesurés.

Le personnel communal est préservé. Il continuera d'effectuer ses missions sur le territoire de la commune déléguée, mais sa fiche de paye sera faite par la Commune Nouvelle.

Le maintien et le développement de l'animation locale et la préservation du tissu associatif sont essentiels. Une dotation financière sera dédiée au sein de chaque commune déléguée. Les trois ACCA sont maintenues et la création de la Commune Nouvelle n'a aucune incidence sur leur fonctionnement respectif préexistant.

La raison fondamentale de la création de cette Commune Nouvelle réside dans la nouvelle dynamique avec une complémentarité déjà existante, une population pluriactive vivant sur les 3 communes, une identité et une économie agricole prédominante à Montaimont, des richesses patrimoniales à Montgellafrey et une complémentarité touristique plus forte avec Saint François Longchamp et Montgellafrey. L'action touristique ne pourra qu'être plus

cohérente et la complémentarité sera renforcée et valorisée au travers de la Commune Nouvelle, avec des moyens optimisés, le SIVOM n'ayant plus de raison d'être, la commune ne sera plus coupée en deux .

Le projet de sécurisation de la route de liaison avec la station sera motivé par le fait que la Commune Nouvelle ne soit pas coupée de sa partie Ouest, Montgellafrey ne pouvant ainsi rester isolé du reste de son territoire une partie de l'année.

L'enjeu est bien de maintenir et développer un service de proximité au service des habitants, dans un contexte incertain pour les communes en termes de moyens, en regroupant ces derniers et en renforçant l'attractivité de nos territoires (logement, artisanat, etc.) de manière cohérente tout en préservant nos identités.

Le Maire,

Robert Cohendet



